



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles vétérinaires

Question écrite n° 53237

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en application des nouvelles modalités de concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires. En effet, à partir de la session 2005, les écoles nationales vétérinaires recruteront leurs élèves à partir de la filière Biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), après deux années de classes préparatoires. Une classe préparatoire a été maintenue en 2003 pour les redoublants de l'ancienne préparation aux écoles nationales vétérinaires qui ont bénéficié d'un nombre de places sensiblement égal aux possibilités d'accueil en écoles vétérinaires. Il ne reste donc plus qu'un nombre de places restreint pour les élèves provenant de BCPST qui rejoindront leurs camarades en 2^e année d'école vétérinaire à l'issue du concours en 2005. Par ailleurs, aucune précision n'est donnée sur les moyens accordés aux établissements scolaires pour accueillir les redoublants de seconde année en BCPST à la prochaine rentrée scolaire. Aussi, devant l'inquiétude générée par cette réforme, elle lui demande quelles dispositions concrètes le ministère entend prendre pour établir des conditions de recrutement claires et accessibles à tous ceux qui souhaitent poursuivre des études dans cette filière d'enseignement.

Texte de la réponse

Depuis la rentrée scolaire 2003, les classes préparatoires à l'entrée dans les écoles vétérinaires ont vu leur cursus passer de un à deux ans, les écoles ayant choisi de recruter les futurs étudiants sur la base des programmes des classes préparatoires de la voie BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre). La préparation des étudiants est indifférenciée, les modalités de sélection relevant désormais d'une banque commune d'épreuves. La prépa dite « véto » en un an permettait aux étudiants de se présenter uniquement au concours des écoles vétérinaires, et seulement à deux reprises. Il en résultait un taux d'échec important, souvent dénoncé. L'adoption d'un programme de préparation commun à l'ensemble des écoles a des effets positifs pour les candidats qui peuvent maintenant se présenter à plusieurs concours, écoles vétérinaires, écoles nationales des sciences agronomiques, écoles nationales d'ingénieurs des travaux ruraux, écoles normales supérieures... De plus, la classe préparatoire en deux ans permet aux étudiants d'acquérir une solide formation scientifique générale, de mieux les préparer à la diversité des métiers qu'ils seront amenés à exercer, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition animale. On ne peut donc prendre en considération les seules places offertes par les écoles vétérinaires, qui dans une phase de transition ont été réduites du fait du passage du niveau de recrutement de bac + 1 à bac + 2. À la rentrée 2005, les écoles vétérinaires accueilleront les 265 intégrés recrutés à bac + 1 à la rentrée 2004 et 180 lauréats du concours 2005 recrutés à bac + 2, soit au total 445 étudiants. À la rentrée 2006, le nombre de places retrouvera le niveau antérieur. À ces places s'ajoutent celles ouvertes dans les écoles d'agronomie et les écoles normales supérieures, soit environ 1 320 places. Les étudiants qui seraient amenés à redoubler leur deuxième année de classe préparatoire pourront être accueillis dans les lycées dans des conditions qui ne peuvent être fixées numériquement à l'avance compte tenu des aléas des résultats aux divers concours auxquels ils se présenteront et des choix personnels qu'ils feront s'ils n'ont aucun succès, soit de poursuivre dans cette voie,

soit de rejoindre une autre formation. Toutefois, on ne doit pas perdre de vue que les étudiants de première année ont vocation à passer en deuxième année et que leur passage en deuxième année ne saurait être empêché, dès lors qu'ils en ont le niveau, au motif d'accueillir prioritairement les redoublants. Les redoublants pourront être admis dans la limite des capacités disponibles, après accès des étudiants de première année en seconde année. Comme, dans cette voie, un nombre non négligeable d'étudiants abandonnent la classe préparatoire en fin de première année, en moyenne 300, il ne devrait pas avoir de problèmes majeurs pour accueillir les redoublants.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53237

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9846

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5103